

*obligé de prévenir les desseins de cette Cour. Réponse donnée dans des termes semblables à ceux qui se voyent dans tous les autres Ecrits, pour ne pas dire dans des termes remplis de fiel. Les Pièces Justificatives de sa conduite y sont ce à quoi il appelle le plus. Nous avons indiqué ces Pièces. Et celles-ci étant exposées aux yeux du public dans le volume imprimé sous le titre de Mémoire raisonné, &c. dont on a dit quelque chose dans l'article précédent: C'est à présent, dit Sa Maj. Prussienne, que le public équitable & impartial est en état de juger si des desseins aussi dangereux que ceux que l'on a si heureusement découverts il y a long-tems, ne sont pas une véritable conspiration qui tendoit à opprimer & même à écraser entièrement le Roi, & si les droits tant divins que naturels communs à tous les peuples, si la conservation de soi-même en un mot, n'autorisent pas à détourner à tems & de toutes les manières, un danger aussi éminent, & à détourner des projets aussi pernicieux avant leur exécution, & s'ils ne justifient pas enfin entièrement les mesures qu'on a, pour ainsi dire, arrachées au Roi, dans les conjonctures présentes &c.*

Conséquemment à cette Pièce, ou plutôt par inclination, des Cours Protestantes alliées ou apparentées à la Maison de Brandebourg, prennent des moyens pour concourir au soutien des mesures sur lesquelles le Roi de Prusse a dirigé le plan de ses opérations, & les fait servir à seconder en même-tems les intérêts de la Cause Protestante. D'un autre côté, la Cour de Bavière & plusieurs autres Cours de l'Empire viennent de prendre à l'occasion de la situation où les affaires se trouvent actuellement, des mesures très-vigoureuses pour le soutien des intérêts